



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Éducation / Violence / police / presse

Bavures en tout genre

Hier, mardi 21 mars, vers 11 heures, une horde de *casseurs* cagoulés, éléments extérieurs à l'établissement, ont pris d'assaut le lycée Camille-Sée (XV^e), se livrant à d'importantes déprédations.

Les élèves lycéens, mais aussi les collégiens, ont été immédiatement renvoyés ; l'établissement, sur ordre du rectorat, a été fermé pour une durée trois jours.

Selon les témoignages reçus, tous convergents, les forces de l'ordre, sollicitées tant par l'administration du lycée que par des parents d'élèves, se seraient volontairement abstenues d'intervenir dans un délai raisonnable, en réponse aux sollicitations dont elles étaient l'objet.

La FCPE-Paris relève que la promptitude du président du conseil général des Hauts-de-Seine à vouloir installer des policiers « *référénts* » dans les collèges n'a d'égal que la passivité des forces de l'ordre placées sous l'autorité du ministre de l'intérieur, au moment de l'agression caractérisée d'un établissement scolaire.

De plus, par une étrange coïncidence, les témoins ont été surpris de constater qu'une équipe de télévision du journal de *France 2* se trouvait sur place au moment de la prise d'assaut de l'établissement. Certains évoquent même une relative connivence entre l'équipe de tournage et le groupe de *casseurs*, qui aurait déjà provoqué, plus tôt dans la matinée, un début d'incendie devant le lycée Louis-Armand (XV^e).

La FCPE-Paris s'interroge sur la nature et l'origine de cette forme de saccage organisé par un groupe incontrôlé, visant notamment à discréditer la légitimité du mouvement des jeunes engagés dans la lutte contre le CPE.

La FCPE-Paris dénonce le vandalisme exercé à l'encontre des établissements scolaires, la violence de l'agression exercée à l'encontre des élèves et des personnels.

La FCPE-Paris proteste contre l'attitude passive des forces de l'ordre durant la prise d'assaut du lycée Camille-Sée.

La FCPE-Paris réitère son soutien aux lycéens et aux étudiants qui s'opposent à cette loi si mal nommée « égalité des chances », qui rejettent l'apprentissage à 14 ans, le travail de nuit à 15 ans, la précarisation professionnelle...

La FCPE-Paris persiste à demander le retrait du CPE, le retrait de la loi dite de « l'égalité des chances » !

Paris, le 22 mars 2006

RELATIONS PRESSE : Olivier Messac - ☎ 06 12 17 12 12 olivier.messac@fcpe75.org

Communiqués en ligne sur : http://www.cpe75.org/cdpe/n_rpresse.htm